

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC
RECONFIGURATION ET AMÉLIORATION DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder – DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève – LAMOTE Jean-Baptiste – DIBON Odette – CELHAY Martine - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - OYHENART Joël - BIDART Thibault

PROCURATION : DIRIBARNE Lionel à BEHOTEGUY Maïder

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

La Maire expose qu'elle a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du Stade de BARDOS.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, elle propose d'attribuer les marchés comme suit :

La mise en concurrence a donné lieu à une publication dans un Journal d'annonces légales.

LOT	ENTREPRISE	Montant H.T. incluant les variantes retenues le cas échéant
LOT N°1. V.R.D & ESPACES VERTS	SOGEBA ATLANTIQUE	197 429,70 €
LOT N°2. GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	OYHAMBURU BATIMENT	373 987,50 €
LOT N°3. CHARPENTE BOIS COUVERTURE - ZINGUERIE	SAS DARRIEUMERLOU	137 712,80 €
LOT N°4. MENUISERIES ALUMINIUM SERRURERIE	MIROITERIE DU GAVE	133 304,00 €
LOT N°5. MENUISERIE BOIS PAROI MOBILE	SARL ETCHEVERRIA MENUISERIES	73 082,00 €
LOT N°6. PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS ISOLATION	PATRICK MASSON	165 842,55 €
LOT N°7. ELECTRICITE	SUDELEC COTE BASQUE	78 404,38 €
LOT N°8-1 CHAUFFAGE - VENTILATION	LO PICCOLO	99 059,27 €
LOT N°8-2 PLOMBERIE - SANITAIRE	LO PICCOLO	129 573,06 €
LOT N°9 : PEINTURE	CLEDON PEINTURE	65 960,90 €

Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, la Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retirer, dans le cadre de ce dossier, la délégation donnée à la Maire en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, de afin de statuer elle-même.

AUTORISE la Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE - de donner délégation à la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- qu'en cas d'empêchement de la Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

